



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 26 septembre 2019

n° 153-19 C

Objet : RD - Ajustement du dispositif financier d'accompagnement du Programme local de l'habitat 2014-2019

- date de convocation le 20 septembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-six septembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Sonnaz, salle d'évolution, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 58

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Anne Manipoud - Alain Thieffenat

Jean-Luc Berthalay

Julien Donzel - Josette Rémy

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Xavier Dullin -

Henri Dupassieux - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Bernadette Laclais -

Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Benoit Perrotton -

Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori

Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton

Pierre Duperier

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet

Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Michel André

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Jacqueline Rol

Maryse Fabre

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Christophe Richel

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Jean-Claude Davoine à Driss Bourida - de Christine Dioux à Christian Papegay - de Jean-Pierre Fressoz à Pierre Hemar - de Philippe Gamen à Xavier Dullin - de Sylvie Koska à Michel Dyen - de Jean-Pierre Ruffier à Françoise Marchand - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 15

Emmanuelle Andrevon - Céline Barniaudy - François Blanc - Stéphane Bochet - Françoise Bovier-Lapierre - Denis Callewaert - Jean-Pierre Coendoz - Nathalie Colin-Cocchi - Albert Darvey - Philippe Dubonnet - Marie-José Dussauge - Luc Meunier - Pierre Perez - Marie Perrier - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 26 septembre 2019

délibération n° 153-19 C

objet **RD - Ajustement du dispositif financier d'accompagnement du Programme local de l'habitat 2014-2019**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée de l'habitat, du programme local de l'habitat, des aménagements et de la maintenance des aires d'accueil des gens du voyage, rappelle que la Communauté d'agglomération s'est dotée d'un Programme local de l'habitat (PLH) adopté par le Conseil communautaire le 19 décembre 2013.

Le PLH comporte un programme d'actions composé de 20 actions. A mi-parcours du PLH, en mai 2017, il a paru nécessaire d'adapter le dispositif d'aides financières mis en place par la délibération du 18 décembre 2014.

Après la mise en œuvre de ces dispositions sur deux exercices et afin de tenir compte de l'évolution de la législation et du contexte territorial, il convient d'apporter quelques ajustements sur les modalités d'aides.

En matière d'accession sociale, les ajustements ont été apportés par la délibération du 2 mai 2019.

La présente délibération a pour objet de modifier les modalités concernant le développement du locatif social et la réhabilitation du parc.

Il est ainsi proposé de :

- permettre à nouveau le bénéfice de la subvention pour la création de logements locatifs sociaux aux communes (PALULOS communale),
- préciser les modalités de garantie d'emprunt et ouvrir l'éligibilité aux opérations sociales réalisées par les organismes de foncier solidaire en bail réel solidaire. L'organisme de foncier solidaire (OFS) est une structure agréée par l'Etat pour établir des opérations en bail réel solidaire qui constitue un contrat juridique permettant de « louer » un terrain ou une partie de terrain pour une opération d'accession sociale,
- créer une aide au syndicat de copropriété réalisant des travaux de rénovation d'habitat dégradé dans le périmètre de l'OPAH-RU du centre ancien, en lien avec le plan initiative copropriété de l'Anah. Le bilan à un an de l'OPAH-RU démontre un nombre significatif de copropriétés suivies avec pour autant peu de travaux engagés en raison d'une triple difficulté : un problème d'inorganisation, un manque de financements des projets, un temps classiquement assez long de conduite de projet en copropriété concernée par de l'habitat dégradé. La création d'une aide par l'agglomération permettra de majorer la subvention de l'Anah et donc de mobiliser davantage de financements pour les copropriétés dégradées,

Le dispositif d'aide, ainsi ajusté, est détaillé dans l'annexe, ci-jointe.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération n° 154-13 C du Conseil communautaire du 19 décembre 2013 adoptant le Programme local de l'habitat 2014-2019,

Vu la délibération n° 229-14 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2014 approuvant un dispositif financier d'accompagnement du Programme local de l'habitat intercommunal 2014-2019,

Vu la délibération n° 205-17 C du Conseil communautaire du 18 mai 2017 modifiant le dispositif financier d'accompagnement du Programme local de l'habitat 2014-2019,

Vu la délibération n° 081-19 C du Conseil communautaire du 2 mai 2019 modifiant le dispositif financier d'accompagnement du Programme local de l'habitat 2014-2019,

Vu l'avis de la commission habitat, PLH, aménagements et maintenance des aires d'accueil des gens du voyage du 16 septembre 2019,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'ajustement des modalités d'intervention relatives au dispositif financier d'accompagnement du PLH, en annexe de la présente délibération, qui modifient les modalités d'intervention définies par la délibération n° 205-17 C,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer tous les documents à intervenir.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 153-19 C

Objet de l'acte : RD - Ajustement du dispositif financier d'accompagnement du Programme local de l'habitat 2014-2019

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 10 - Divers 3 - Autres

Date de l'acte : 26 septembre 2019

Annexe(s) : annexe ajustement PLH

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190926-lmc1H22482H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22482H1

Date de transmission en Préfecture : 27 septembre 2019

Date de réception en Préfecture : 27 septembre 2019